

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**Séance du 16 mai 2024**  
n° 144 / Visioconférence ZOOM /14h00

**sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation**

**soumis à l'approbation de la CFVU du 6 juin 2024**

**SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :**

**Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Evelyne BOUTEYRE, Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET (pouvoir), Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO, Michel RUQUET (pouvoir).

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR (pouvoir), Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON.

**Collège des usagers :**

Suppléant présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : **Mohamed BENKHEDDA**)

Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)

Absente = Anastasia AUBERT (suppl : Youssouf BERTE)

Pouvoir = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)

Pouvoir = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)

Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)

Absent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)

Absent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)

Pouvoir = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)

Présente = Charlie HALLART (suppl : Camille BAGNOL)

Absent = Matt JAMIS (suppl : Clara ROPPENNECK)

Absent = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)

Présente = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)

Absente = Ylvana TARDIF (suppl : Théo BOLE-BESANCON)

Absente = Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)

Absente= Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO.

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT, Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **29**

**PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /**



**ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :** Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Lionel BRINGOUX, Christelle CAMMAN, Véronique CHARRASSE, Annabelle DELISLE, Bertrand DEVOUARD, Sophie FAYET, Elisabeth FERNANDES MOREIRA, Stéphanie GOLDIE, Annie GUILLERM, Djamel HABET, Anne-Gaëlle JOYAUX, Hervé JUVENAL

LAMBERT, Laure LARREA, Jean-Louis MORO, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Ghislaine POYET, Pascal RATHELOT, Antonin RICARD, Patricia SANCHEZ, Julie SOUHAMI.

**Les Vice-présidents délégués à la formation** : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO.

**Le Vice-président délégué à la vie étudiante** : Nicolas MASCRET (excusé).



## **Ordre du jour**

### **I- Présentation**

- Projet étudiant financé par le FSDIE Projets

### **II-Procès-verbal**

- Séance du 18/04/2024

### **III- Formation/Pédagogie**

- 1) Demande de modification des calendriers pédagogiques pour 2023/2024
- 2) Campagne d'inscription pour l'année universitaire 2024/2025 : rectificatifs
- 3) Calendriers pédagogiques des composantes pour 2024/2025 (vague 1)
- 4) Maquettes de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 2)
- 5) Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2024/2025 (vague 2)

### **IV- Vie étudiante**

- 1) Bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2023



La VP Formation ouvre la séance à 14h10 après avoir constaté le quorum.



## **I- Présentation**

### **• Projet étudiant financé par le FSDIE Projets**

« Journée d'intégration au handicap » le 19 mars 2024 à Marseille-Luminy par l'Association Mars'APAS.

**La VP Formation** laisse la parole à une des représentantes de l'association, Annabelle Delisle.

**A. Delisle** explique que cet événement créé depuis une quinzaine d'années est animé par les étudiants de la FSS, filière « Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) » parcours « Activités physiques adaptées et santé (APAS) ».

Cette année, la thématique choisie par l'équipe Mars'APAS était le trouble du comportement alimentaire (TCA). L'association a contacté plusieurs établissements du secondaire accueillant des élèves présentant des troubles. Elle a réussi à rassembler une centaine de personnes en situation de handicap. Cette journée de sensibilisation était orientée autour des activités physiques et sportives et les usagers du site ont pu expérimenter différents sports en endossant des handicaps (moteur, visuel, auditif).

Plusieurs partenaires extérieurs à la communauté universitaire sont intervenus, notamment lors d'une conférence réunissant des psychologues et des personnes témoignant de leur handicap.

**La VP Formation** remercie l'étudiante pour cette présentation et salue l'organisation de cette journée éclairante pour les participants, en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances. Elle demande si le taux de participation est le même chaque année.

**A. Delisle** indique que de nombreuses problématiques ont été rencontrées ces trois dernières années, telles que la pénurie d'essence et le COVID. La participation cette année est donc plutôt satisfaisante bien que parmi les établissements du secondaire un seul collègue se soit déplacé.

**J. Coudert**, en qualité de représentant du monde socioéconomique, félicite les étudiants pour leur investissement car il est très sensible à la cause de l'intégration des personnes en situation de handicap dans les entreprises. Il se demande si les jeux paralympiques organisés en France pourraient également mettre en lumière les compétences que développent les personnes atteintes de handicap.

**A. Delisle** abonde en ce sens, puisque les étudiants se sont déplacés durant le passage de la flamme olympique dans la région afin d'accompagner des personnes en incapacité.

**L. Bringoux** intervient pour souligner le caractère pérenne de l'association Mars'APAS et félicite à nouveau les étudiants pour leur énergie à réinventer chaque année une thématique.

**J-L Moro** loue l'implication des étudiants au regard des difficultés de faire déplacer des représentants d'établissements et ensuite de les captiver sur toute une journée.

Il cite, pour exemple, la manifestation organisée sur le site d'Aix-Schuman sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA) par l'association Atypik'AMU qui a rassemblé peu de publics lors de la conférence clôturant l'événement, malgré une journée animée par des ateliers. De même, la semaine Paralympique en avril a été peu suivie.

Difficultés de mobilisation que confirme **A. Ribaud** puisque le SUIO a organisé le 15 mai un après-midi « Sup' pour tous » accueillant des élèves de Troisième, Première et Terminale pour les informer de parcours à l'université, adaptés pour les élèves en situation de handicap. La manifestation a eu peu de visiteurs. Elle suggère que l'année prochaine, le projet de Mars'APAS soit intégré à la communication du SUIO pour relayer les informations communes.

**J-L Moro** annonce que le nombre d'étudiants en situation de handicap a augmenté depuis 2014 puisqu'il est passé de 370 à environ 2500 en 2024, ce qui prouve que l'établissement a amélioré ses conditions d'accueil. Il reste cependant beaucoup d'étudiants qui ne se manifestent pas. AMU va s'efforcer de former et d'informer davantage afin que les étudiants puissent profiter pleinement de leur passage dans l'établissement. (annexe 0 du présent procès-verbal)

## **II- Procès-verbal**

- **Séance du 18 avril 2024**

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024.**

## **III- Vie étudiante**

- **Bilan de l'utilisation des crédits de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) 2023**

**La VP Formation** propose d'avancer le point vie étudiante afin de laisser la parole au Vice-président responsabilité sociétale d'établissement (RSE), venu présenter le bilan 2023 des investissements de la CVEC qui sera soumis à l'approbation du CA du 18 juin prochain.

Cette contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation depuis 2018 est due, chaque année, par les étudiants lors de leur inscription une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Elle est destinée à favoriser les actions à l'intention des étudiants.

Avant de proposer au vote le bilan de l'utilisation des crédits de l'année civile 2023, **J-L Moro** informe les membres de la CFVU sur le fonctionnement de la commission *ad hoc* CVEC mise en place pour la gestion de la contribution étudiante. Il propose d'instituer un bureau afin de fluidifier le travail en commission qui se réunit trois fois par an.

Il rappelle que le montant de la CVEC est récolté au niveau national, puis est reversé aux établissements d'enseignement supérieur. Il résulte d'un calcul d'une part fixe selon les effectifs de l'établissement et d'une part variable prévue dans le code de l'éducation (alinéas 5 à 8 du III de l'article D.841-6), issue d'un mécanisme de péréquation nationale. Pour répondre à la question de **M. Benkhedda**, l'objectif de cette péréquation est de répartir la collecte nationale équitablement entre tous les établissements bénéficiaires et notamment en vue de gommer les déséquilibres territoriaux.

**J-L Moro** rappelle la polémique sur ces fonds prélevés auprès des étudiants, notamment soulevée par l'Assemblée Nationale qui en surveille l'utilisation, d'autant plus que la contribution est passée de 90€ à 100€. Par ailleurs, Le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique exerce un contrôle assidu sur le report des crédits que peut parfois appliquer AMU puisque le budget est établi sur une année civile.

Il enchaîne ensuite sur les montants alloués aux différents projets en 2023.

**M. Benkhedda** demande pourquoi depuis 2018 le plan d'investissement est peu utilisé. **J-L Moro** explique que l'exécution des projets pâtit du temps de mise en œuvre entre l'arbitrage et la réalisation des chantiers de construction, notamment pour la Maison de l'étudiant.

**J. Lefevre** demande quelle avancée rencontrent les dossiers passés en commission CVEC de campus pour lesquels des observations avaient été notées, car il n'y a pas de réunions de suivi. **J-L Moro** explique que ce problème de coordination va se résoudre avec la mise en place d'un bureau attaché à la commission.

**La VP Formation** rappelle que toutes les enveloppes CVEC sont orientées vers l'amélioration de la vie étudiante, puis propose au vote les diapositives 4,5,6 présentées afin d'émettre un avis sur le bilan de l'utilisation des crédits CVEC 2023.

Montant CVEC 2023 :

Total : 4 814 727,56 € soit 70,38 €/étudiant - 68 403 étudiants inscrits  
- part fixe par étudiant : 43 € soit 2 941 329 € au total  
- part variable par étudiant : 27,38 € soit 1 873 398,56 € au total

3 500 000 € ont été investis dans les projets étudiants et 1 314 728 € ont été répartis entre le FSDIE et le plan pluriannuel d'investissement, pour permettre de financer des projets structurants tels que des bungalows de stockage pour associations étudiantes et la Maison de l'étudiant.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, par 28 voix pour et 1 abstention, au bilan de l'utilisation des crédits 2023 de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).**

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

#### **IV- Formation/Pédagogie**

##### **1) Demande de modification des calendriers pédagogiques pour 2023/2024 (ALLSH)**

**La VP Formation** se dit navrée de revenir sur un calendrier voté l'année dernière et explique le dilemme présenté par la Faculté ALLSH dans le cadre de l'organisation matérielle des examens de fin d'année.

La composante demande à reporter les épreuves de la deuxième session du 21 juin au 2 juillet 2024, au lieu du 19 juin au 28 juin 2024, afin de permettre un temps de préparation des examens entre la délibération de la session 1 et l'organisation de la session 2. **La VP Formation** déclare qu'il s'agit de soulager les services de scolarité au détriment d'étudiants au rattrapage qui avaient prévu de terminer fin juin. Cela peut entraîner des complications au niveau des logements étudiants et des emplois saisonniers.

**La VP Formation** propose de voter cette modification sous condition que les étudiants concernés par ce décalage puissent bénéficier d'un rattrapage ultérieur, s'ils ne peuvent pas venir les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024 afin de conserver le bénéfice de leur seconde chance.

**M-C Mirtillo** déclare ne pas être favorable à cette modification, car ce calendrier a été voté il y a un an et ne peut être modifié à ce stade de l'année. **La VP Formation** explique que les personnels de la scolarité d'ALLSH avaient à l'époque déjà alerté sur l'impossibilité de préparer la session 2 dans un délai aussi court. Ce service est en surcharge et il faut l'entendre. Elle déplore que cette situation oppose intérêts des étudiants et ceux des personnels, mais convient d'aller dans le sens des organisateurs pour garantir un bon déroulement des procédures d'examens et des délibérations de jurys.

**J-M Brezun** demande si des personnels des autres composantes qui viendraient renforcer le service et une compensation financière afin d'étendre les heures d'examen et occuper d'autres locaux seraient envisageables.

**La VP Formation** indique que les personnels des autres composantes ne seront pas disponibles en cette période et chaque structure a sa spécificité d'organisation. En outre, le délai entre les deux sessions reste le problème majeur.

**G. Molina**, membre de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT), rappelle que l'an dernier la F3SCT avait rendu visite aux personnels de la scolarité d'ALLSH qui étaient en grande souffrance du fait du rythme des missions. Elle se dit surprise que le problème n'ait pas été entendu.

**M. Benkhedda** suggère d'organiser les rattrapages en distanciel.

**La VP Formation** rappelle que ce n'est pas envisageable du fait de la complexité de la surveillance à distance et du changement des modalités d'examen.

**A. Gentier** demande si avancer la publication des résultats serait une solution.

**La VP Formation** répond que ce temps nécessaire pour les enseignants d'évaluer correctement les copies ne peut être trop réduit.

En revanche, elle concède que le rendu des notes est un problème sur tout l'établissement. Les retardataires méconnaissent le travail en scolarité. Les personnels de scolarité travaillent déjà sur des horaires élargis, il n'y a plus de périodes creuses au cours de l'année universitaire. Il est également nécessaire de prévoir un délai suffisant entre le rendu des copies et l'établissement des procès-verbaux de délibération afin de rentrer les notes dans Apogée, de lancer les calculs et de palier les dysfonctionnements informatiques. Elle le redit le métier de gestionnaire de scolarité est l'un des plus difficiles parmi les postes des personnels administratifs.

Elle demande que les communautés ne se montent pas les unes contre les autres, les personnels affectés à la formation travaillent tous pour les étudiants.

**J-M Raimundo** s'enquiert de la proportion d'étudiants en seconde session et souhaite vérifier si elle est prévisible au regard du contrôle continu intégral (CCI).

**A-G Joyaux** (DIRFOR) estime qu'il est difficile de se prononcer, ce qui est certain c'est qu'il faut prévoir la seconde session pour la quasi-totalité des unités d'enseignement (UE).

**N. Mesli** rappelle que ces difficultés sont connues depuis longtemps, lors de la refonte des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), la composante a pris le parti d'alléger le nombre d'épreuves.

Elle enjoint de voter pour la proposition de décaler légèrement la session de rattrapage, tout en faisant le possible pour ne pas mettre d'examens au-delà du 30 juin.

En outre, elle estime que le problème est renvoyé sur la session exceptionnelle qui vraisemblablement s'organiserait en septembre 2024, ce qui ajoute de nouvelles difficultés.

**G. Molina** intervient sur les CCI pour rappeler que cela doit émaner d'une réflexion pédagogique et non d'une solution d'allègement matérielle. Par ailleurs, **J-M Brezun** indique que le CCI est difficile à pratiquer de manière régulière et ne peut être généralisé car très épuisant en temps de correction, de plus durant l'année se posent les problèmes de salles d'examen en même temps que les cours.

**F. Desrues** considère que les personnels administratifs avaient lancé l'alerte sur ces calendriers et souhaite voter pour cette demande de modification, car il convient de ménager les services et d'être à l'écoute des collègues qui ont les compétences métier.

Les étudiants de la FAMI regrettent la situation dans laquelle les étudiants d'ALLSH vont se retrouver le mois prochain. Ils estiment que des erreurs successives ont été commises par la composante et s'ajoute aujourd'hui une modification du planning des examens, car le service de scolarité assure que le calendrier actuel n'est pas tenable.

Ils décident de s'abstenir et souhaitent la garantie que les étudiants concernés, empêchés de participer aux examens de session 2 sur le début juillet pour « X raison justifiable », pourront bénéficier d'une session supplémentaire, ultérieure, qui n'impactera pas davantage leur parcours académique.

Ils espèrent également qu'un accompagnement sera proposé aux étudiants et que les élus usagers pourront être inclus dans la réflexion sur l'organisation de la session exceptionnelle.

Enfin, ils souhaiteraient que les étudiants de L3 et les M2 soient priorisés dans cet accompagnement, notamment s'ils sont amenés à changer d'établissement l'année prochaine.

**La VP Formation** est consciente de l'organisation complexe d'une session de substitution, aussi bien pour les personnels que pour les étudiants, mais réglementairement ces derniers doivent avoir une seconde chance.

Elle propose donc au vote la demande de modification, en aménageant dans la mesure du possible les examens pour ne pas déborder jusqu'au 2 juillet et dans l'optique de prévoir une session supplémentaire pour les étudiants justifiant de leur empêchement en juillet. Elle espère que les examens pourront toutefois se tenir d'ici le 30 juin, comme initialement prévu, afin d'éviter toute difficulté au service de scolarité comme aux étudiants.

#### **Vote :**

**La CFVU approuve, par 20 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, la demande de modification émise par la composante ALLSH relative au décalage des examens de seconde session pour l'année universitaire 2023/2024**

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

## **2) Campagnes d'inscription à Aix-Marseille Université pour l'année universitaire 2024/2025 : rectificatifs**

**La VP Formation** indique qu'il était nécessaire de revenir sur le texte voté le 22 février 2024 en CFVU qui notifiait : « *Aucun stage n'est possible au-delà de la délibération du jury car cette délibération entraîne la perte du statut d'étudiant* ». La disparition de cette mention facilitera le déroulé de stages pour les étudiants.

En effet, les jurys de délibération peuvent se réunir plusieurs fois pour une session, auquel cas le bornage de l'année peut courir jusqu'à la fin d'année civile, pour les étudiants en année diplômante selon les rendus des travaux (mémoires, rapport de stage...).

Elle précise ensuite que la liste des usagers de Parcoursup était incomplète, AMU ajoute les étudiants en réorientation interne en première année pour la phase principale.

Enfin, pour répondre au calendrier de la plateforme nationale qui n'a pas encore été communiqué, est ajoutée la formule « *conforme au calendrier Parcoursup* ».

#### **Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les rectificatifs apportés aux campagnes d'inscription à Aix-Marseille Université pour l'année universitaire 2024/2025.**

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

### 3) Calendriers pédagogiques des composantes pour 2024/2025 (vague 1)

**C. Pellegrino** indique que les composantes ont veillé à coordonner leurs calendriers par site, en partageant l'utilisation des amphithéâtres, en respectant les temps de congés, périodes de révisions et la mutualisation des cours pour les enseignants.

**A. Paraponaris** commente la difficulté supplémentaire de corréliser ces calendriers pédagogiques avec ceux des formations en apprentissage.

**A. Ricard** annonce que les calendriers de l'IAE ne seront pas votés aujourd'hui car les équipes ont des modifications à apporter.

**E. Bouteyre** fait part de son ressenti. Elle rappelle que le travail d'enseignants-chercheurs ne se résume pas à l'organisation des examens et la correction de copies. Les bornages imposés par les calendriers pédagogiques empiètent sur la partie recherche. Elle rappelle qu'en dehors du suivi administratif des étudiants (études des dossiers sur les plateformes de recrutements, cours, orientation...), les comités d'organisation scientifique demandent autant d'énergie, ajouté à cela qu'il ne reste plus de temps pour rédiger des publications de recherche. En douze années à AMU, elle a vu se dégrader le mode de travail à cause de la surcharge des missions. Elle s'abstiendra sur le vote de ces calendriers.

**V. Mercier** demande si la Vice-présidence formation a une analyse à propos de cette surcharge de travail alors qu'en quinze ans les effectifs étudiants n'ont pas tellement évolués. L'allongement des calendriers met à bout de souffle les universitaires quelle que soit la communauté dont ils sont issus.

**La VP Formation** estime que l'introduction d'une deuxième session a modifié le mode de travail, ainsi que les enquêtes ministérielles multipliées et les réformes à mettre en place chaque année, voire en cours d'année. L'établissement entre dans l'acte II de l'autonomie et une réflexion sur la simplification de certaines procédures est en cours.

**A. Paraponaris** complète le raisonnement en rappelant la mise en place de l'offre de formation pluriannuelle complexifiée par les nombreuses requêtes de données du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

**J. Lefèvre**, mandataire de la procuration de L. Badie-Barthes, explique que celui-ci souhaite s'abstenir sur le vote du point présenté.

#### Vote :

**La CFVU approuve, par 27 voix pour et 2 abstentions, les calendriers pédagogiques des composantes présentés pour l'année universitaire 2024/2025**

**vague 1 : CFMI ; FDS ; FDSP ; FEG ; FSS ; IMPGT ; INSPE ; IUT ; PHARMA ; POLYTECH ; SMPM.**

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

### 4) Maquettes de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 2)

**C. Pellegrino** présente le même format qu'à la précédente CFVU, une synthèse par mention, parcours et une colonne observation s'il reste des interrogations.

Il s'arrête notamment sur la FSS qui demande un changement d'intitulé pour l'un des deux parcours de la mention de licence STAPS : « Activité physique adaptée et santé ».

Les deux parcours étant sur des sites différents, « Général » à Marseille et « Activités équestres adaptées » à Aubagne, d'attribuer l'intitulé de la mention au parcours dit « Général » permettrait une meilleure lisibilité.

Il est probable que cette modification fasse l'objet d'un vote lors d'une prochaine phase.

**F. Bonnetain** s'interroge sur la maquette Parcours « Accès santé spécifique (PASS) » avec la nouvelle réforme de santé à paraître.

**K. Chaumoitre** explique qu'il faudra modifier prochainement la maquette actuelle car la réforme prévoit une licence pour la santé. Elle fait part également de l'épuisement des équipes au sein de la SMPM. Toutes constatent une diminution de la qualité des services publics liée à la désorganisation irrespectueuse des ministères de tutelle qui imposent aux structures de mettre en application quasi immédiate les changements de réglementation.

**J. Lefèvre** explique que L. Badie-Barthes s'abstient, car l'offre de formation d'AMU reste incomplète puisque ALLSH n'a pas encore transmis ses maquettes d'enseignement, qui selon lui restent encore insatisfaisantes.

#### Vote :

**La CFVU approuve, par 28 voix pour et 1 abstention, les maquettes d'enseignement de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes**

**Vague 2 : FDS (complément vague 1) ; FDSP (complément vague 1) ; FEG (complément vague 1) ; FSS (complément vague 1) ; IMPGT (complément vague 1) ; IUT (complément vague 1) ; OSU-PYTHEAS (complément vague 1) ; SMPM.**

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

## **5) Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2024/2025 (vague 2)**

**La VP Formation** laisse la parole à la VP déléguée à la formation tout au long de la vie.

**G. Nicolas** rappelle l'aspect réglementaire de ces tarifs votés en conseil de composante. La formation professionnelle est soumise aux obligations inscrites au code du travail (livre 3 : la formation professionnelle, articles L6311-1 à L6303-2), et dans la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel régit la formation professionnelle.

Cette tarification, hors apprentissage, est établie à partir de fourchettes de tarifs horaires en fonction du type de diplômes (votées en CA le 19 décembre 2023). Les tarifs proposés pour chaque parcours présenté garantissent l'équilibre financier de la prestation et sont déterminés en fonction du niveau, de la durée et couvrent les frais afférents à la conduite de la formation.

**M-C Mirtillo** note une erreur de frappe dans le calcul horaire concernant le M2 « Données, Analyses, Décisions et Evaluation Economique (DADEE) - Option Magistère en alternance ». Le tarif horaire est affiché à 187,56€.

**G. Nicolas** confirme que c'est un décalage de virgule, l'erreur sera corrigée avant transmission au CA, car le tarif horaire est d'environ 19€ de l'heure.

**J. Lefèvre** constate que les tarifs varient beaucoup d'une formation à l'autre, et suggère de veiller à ne pas afficher un tarif qui déprécie une discipline.

**G. Nicolas** explique que les composantes s'alignent sur les prix pratiqués en matière de formation professionnelle. La différence de tarifs peut s'expliquer par les aménagements à mettre en place pour certaines filières.

**F. Desrues** ajoute que l'établissement est dépendant des opérateurs de compétences et il y a des branches professionnelles dont les tarifs sont plus importants que d'autres.

**J. Lefèvre** indique que L. Badie-Barthes votera « contre » car il ne souhaite pas que les formations universitaires publiques soient commercialisées.

**Vote :**

**La CFVU émet un avis favorable, par 28 voix pour et 1 voix contre, aux tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour l'année universitaire 2024/2025**

**Vague 2 : FDSP (complément vague 1) ; FEG ; FSS ; IUT (complément vague 1) ; PHARMA ; POLYTECH et SMPM.**

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

∞

L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation remercie les membres pour cette CFVU participative lorsque l'objectif est de résoudre des problématiques. Elle lève la séance à 16h25.

∞

La Vice-présidente formation  
Sophie de Cacqueray



